Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213500788-20261104-2026_065-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX
Département d'Ille et Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le trois novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE GRAND Frédéric, maire
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Présents : M. LE GRAND Frédéric, M. GOLLANDEAU Didier, Mme DERRIEN Audrey, M. LAMBERT Richard, Mme GEFFRELOT Anne, M. GANCHE Alexis, Mme FLAUX Bénédicte, Mme BERTOT Ségolène, M. DERRIEN Kyllian, Mme CRUBLET Stéphanie, Mme GEST Céline, M. DELAUNAY Xavier
Absents excusés ayant donné procuration :M. BERTOT Mathieu a donné procuration à Mme BERTOT Ségolène ; Mme MUNIER Delphine a donné procuration à Mme DERRIEN Audrey ; Mme BEREST Audrey a donné procuration à M. DELAUNAY Xavier
Secrétaire de Séance : M. GANCHE Alexis
Date de convocation : 28 octobre 2026

****

Délibération n° 2026-065– Acquisition parcelles C124 et C125 sur la commune de Cherrueix

Le maire rappelle le succès du parking expérimental situé à La Larronnière sur les parcelles C124 et C125 durant cet été.
Aussi, il indique que la commune a l'opportunité d'acheter ces parcelles, le propriétaire M. Bastard étant vendeur. Cet achat serait l'occasion de créer un parking pérenne.
Les surfaces sont les suivantes :
- La parcelle C124 : 3790.00m²
- La parcelle C125 : 415.00 m²

L'estimation totale faite par le notaire, Me Bordier, est de 10 000.00 € hors frais.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix pour, 1 abstention (Mme Gest) et 2 voix contre (M. Delaunay, Mme Berest)
DECIDE d'acquérir les parcelles C124 et C125 situées à La Larronnière à Cherrueix, pour la somme de 10 000.00 € hors frais
AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

Extrait certifié conforme
Cherrueix, le 04 novembre 2026

Le secrétaire de séance,
M. Alexis GANCHE

Le Maire,
Frédéric LE GRAND

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et publication du Affiché le